

et Luxembourg qu'Axalto et Gemplus International ont annoncé l'apport à Axalto de la participation de TPG et des entités de la famille Quandt dans Gemplus, détenant respectivement 25,2 % et 18,3 %, soit 43,4 % du capital de Gemplus. Cette opération a été finalisée sur la base d'une parité d'échange de 2 actions Axalto pour 25 actions Gemplus. Avant cet apport, Gemplus avait annoncé la distribution de 0,26 euro par action à tous ses actionnaires enregistrés à la clôture du marché de ce jour. A la suite de ces différentes étapes, Axalto a transformé son nom en Gemalto. L'entreprise lancera prochainement une OPE (offre publique d'échange) sur les actions Gemplus sur la base de la même parité d'échange de 2 actions Gemalto pour 25 actions Gemplus. Du reste, un projet de note d'opération a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers à Paris. Le conseil d'administration de Gemplus a recommandé à tous ses actionnaires d'apporter leurs actions à cette OPE.

<http://www.gemalto.com>

Hervé Schauer : «Il faut faire progresser en France la certification en sécurité monétique»

Le consultant Hervé Schauer, spécialiste de la sécurité informatique depuis 18 ans, et fondateur la société HSC (18 employés), plaide dans cette interview pour un plus grand engagement des professionnels français dans la certification, en particulier dans la monétique. Echange de propos.

- La certification a progressé en termes de sécurité informatique...

Certes mais elle pourrait l'être encore davantage. Je m'explique : la certification s'est popularisée dans la qualité, dans l'environnement mais sans que cela donne lieu à un niveau. Cela conduit plutôt à constater un processus et à prouver son bon fonctionnement et cela relève de la norme ISO 14.000. A côté, la norme liée à la sécurité des systèmes d'information ISO 27.001 regroupe toutes les normes de sécurité informatique. Il faut savoir qu'aujourd'hui, la sécurité est un dû. Les industriels de la monétique – fabricants de cartes, DAB, TPE, sociétés de service, etc. – doivent montrer à leurs clients que leur sécurité est bien faite. Mais chacun le fait avec des systèmes propres : celui de Visa, celui de MasterCard ou d'autres encore, propriétaires. Il faut avoir un cycle PDCA (planifier, faire, contrôler, agir), une politique de sécurité, une analyse des risques sur les biens sensibles (ce à quoi le management tient), une déclinaison d'applicabilité où sont indiquées les mesures de sécurité prises. Cela doit être mené dans une approche «top down» que le management signe et dans lequel il s'engage. Les mesures de sécurité prises, qui sont ce qu'on appelle les «security controls», relèvent d'une seconde norme ISO, la 27.002.



Hervé Schauer

- Quel est le problème ?

Le problème est que ni la norme 27001 et ni la norme 27002 ne sont connues ou appliquées dans le secteur monétique. A ma connaissance, seul Axalto a entrepris une telle démarche. Mais personne en France n'assume la promotion de ces normes. On observe que certains acteurs informatiques comme CapGemini se font certifier mais dans d'autres pays que la France, car en France, personne ne le leur demande. Or à l'international, les appels d'offres se multiplient où sont mentionnées ces normes. Ces normes créent un processus universel où s'établit un profil, qui est une politique minimale de sécurité dans les déclarations d'applicabilité. Deux appels d'offres ont été lancés en France où ces normes sont mentionnées mais pas exigées, comme au Royaume-Uni par exemple. Or cela génère des économies notamment pour les banques.

- Expliquez-vous...

Prenez la société TSystem à Zurich, qui est prestataire pour les banques suisses. Selon elle, le retour sur investissement de cette norme est de moins d'un an.

- Quelle conclusion en tirez-vous ?

Que les banques ont besoin de fournisseurs certifiés, qu'elles conservent encore des applications en interne par souci de sécurité mais qu'elles pourraient les externaliser si les fournisseurs donnaient plus de garantie de sécurité à travers cette certification.

- N'est-ce pas le rôle de la DCSSI ou du Clusif d'assurer la promotion de telles normes ?

La DCSSI n'assure pas cette fonction. Le Clusif promeut ses méthodes Mehari et Marion et travaille sur les métriques de sécurité. Peut-être la responsabilité relève-t-elle de l'organisation AFNOR mais certains avancent que celle-ci assure plus le marketing de son organisation que celle de ces normes.

- Comme se situe la France par rapport à l'international ?

Mal : trois certifications contre 178 en Inde, c'est dire !

Propos recueillis par Ange GALULA

DAB/GAB

Le Crédit Agricole Finistère choisit les automates NCR de dépôt valorisé de chèques

Les 140 agences du Crédit Agricole Finistère ont décidé de s'équiper des automates bancaires de la gamme Personnas 86 du constructeur NCR, dotées de la fonction de dépôt valorisé de chèque. Ce contrat s'inscrit dans le cadre d'un projet de modernisation du parc d'automates bancaires, lancé par la banque en 2005 et courant jusqu'en 2008. Il porte sur le déploiement de 120 GAB. D'ores et déjà, 20 automates ont été installés, 50 nouvelles machines le seront d'ici fin 2006. «*La Caisse Régionale du Finistère souhaite à la fois moderniser son parc d'automates, en conservant et enrichissant les fonctionnalités offertes, et servir au mieux sa stratégie de présence commerciale*», a commenté Jean Laouenan, directeur général adjoint du Crédit Agricole Finistère.

Outre la fonction de dépôt valorisé de chèques (avec crédit sur compte en temps réel), la banque a été séduite par la modularité des automates du constructeur, lui permettant d'ajuster ses automates et les fonctions disponibles en fonction de la taille et de la configuration de ses points de ventes. La remise valorisée de chèques sur automates n'est cependant pas une nouveauté au sein du Crédit Agricole Finistère, puisque la banque fut l'une des premières en France à proposer ce service à ses clients. Elle souhaitait bien entendu conserver cette prestation, non seulement parce qu'elle donne satisfaction à sa clientèle, mais aussi parce qu'elle permet des gains de temps significatifs pour les collaborateurs des agences dans le traitement administratif du chèque. Basée à Dayton aux Etats-Unis, NCR est l'un des leaders du marché des distributeurs automatiques bancaires. La société emploie plus de 28.200 personnes dans le monde, et dispose de bureaux en région parisienne, à Massy.

<http://www.ncr.com>

NCR lance en Europe un automate de paiement biométrique

Le constructeur américain d'automates pour la banque et la grande distribution NCR a équipé trois magasins britanniques de la chaîne Midcounties Co-operative d'un automate assurant le paiement d'une transaction par identification biométrique. Equipé du logiciel NCR EasyPoint, développé conjointement par NCR et la société américaine Pay By Touch, cet automate d'un nouveau genre – également appelé «kiosque» – est le premier à s'installer en Europe. Son principe de fonctionnement est simple et vise à supprimer le recours à tout mode de paiement existant (carte, chèque ou espèce) pour le remplacer par un paiement électronique à distance. Par un simple scan de l'empreinte digitale effectué à la caisse d'un magasin, ce «kiosque» autorise une transaction électronique sécurisée à partir du compte bancaire du client en lieu et place de tout autre moyen de paiement.